

**67<sup>e</sup> rencontre****21 février 2023 9 h à 16 h****Club de golf Montcalm – Saint-Liguori****PERSONNES RESSOURCES :**

			Présent	Absent	Cumulatif	
	Isabelle Perreault (Sylvain Breton)	Présidente	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	3/5	} 5/5
	Claudine Ethier	Coordination	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	5/5	
	Arianne Sylvestre (Élaine Marcoux)	Secrétaire	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	5/5	
	Philippe Gaudet (Loriane Paquin)	Tech. for.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/5	
MFFP	Manon Gilbert (François Lapalme)		<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/5	} 5/5
	Isabelle Parent		<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	3/5	
	Gabriel Blanchet		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	5/5	
	Isabelle Matteau (Karen Tremblay)		<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	2/5	
	Yanick Ouellet (Charles Beauchemin)		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	5/5	

**Observateur :** Karen Ferland, Association forestière de Lanaudière**Invité :** Karine Charpentier, directrice générale, Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière

Emmanuel Beauregard, Coordonnateur de projets – Soutien filière produits forestiers non ligneux, Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière



\*Le cumulatif des rencontres est calculé du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

MEMBRES :			Présent	Absent	Cumulatif	
Autres utilisateurs	Serge-Alexandre Demers-Giroux	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/5	} 1/5
	Yasmine Kessaci	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/5	
Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	Maxime Trudel	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	5/5	} 5/5
	Mathieu Dufresne	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/5	
	Élizabeth Rivard	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	1/5	
	Patrick Provost (Louis-Pierre Bélanger Ducharme)	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	5/5	
	Réjean Lachance	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	2/5	
	Éric Chiasson	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/5	
Communauté Atikamekw de Manawan	Paul-Émile Ottawa	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/5	} 0/5
	Kevin Dubé	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/5	
	Jean-Noël Dubé	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/5	
Conseil régional de l'Environnement	Denise Trudel	Déléguée	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	5/5	} 5/5
	Renald Breault	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/5	
Détenteur de bail de piégeage	Robert Papineau	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	5/5	} 5/5
	Marc Gauthier (Philippe Gaudet)	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	4/5	
Détenteur de bail de villégiature	Michel Moreau	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	4/5	} 5/5
	Bertrand Grenier	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	5/5	
MRC de D'Autray	Jean Hubert	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/5	} 5/5
	Michael C. Turcot	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	3/5	
	VACANT	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/5	
MRC de Matawinie	Félix Nadeau Rochon (Édith Gravel)	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	4/5	} 5/5
	Réjean Gouin	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	4/5	
	Alexandre Mathieu-Vaugeois	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/5	
Organisme de bassin versant	Delphine Deléglise	Déléguée	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	3/5	} 3/5
	Stéphanie Chabrun (Francine Trépanier)	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/5	
Organismes gestionnaires de ZEC	Nathalie Poitras	Déléguée	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	5/5	} 5/5
	Julie Lachance	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	5/5	
	François Couture (Réjean Beausoleil)	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	5/5	
	Robert Gauvin (Christian Dupuis)	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/5	
Organisme – Réserves fauniques	Yannick Dufour	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	4/5	} 5/5
	Francis Desjardins (Éric Harnois)	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/5	
Titulaire de permis de pourvoirie	Jonathan Leblond	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/5	} 5/5
	François Trottier	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/5	
	Myriam Poirier	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/5	
	Simon Martin-De Bujanda	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/5	
Titulaire d'un permis d'exploitation d'érablière	Alan Bryson (quitte à 13 h)	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/5	} 3/5
	Guy Breault	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/5	
Véhicules hors route	Michaël Barras	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	5/5	} 5/5
	Patrick Ricard (Marc-André Masse)	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	4/5	



### Objectifs de la rencontre

- Adopter mesures d'harmonisation d'une partie de la planification
- Planifier les travaux de la Table GIRT 062 pour l'année 2023-2024
- Réviser le format et le contenu de la fiche d'harmonisation

### Projet d'ordre du jour

<b>Affaires administratives</b>		
9 h à 9 h 05	1. Mot de bienvenue	Réjean Gouin
9 h 05 à 9 h 10	2. Objectifs	Réjean Gouin
9 h 10 à 9 h 15	3. Adoption du projet d'ordre du jour	Réjean Gouin
9 h 15 à 9 h 20	4. Adoption du projet du compte rendu du 8 décembre 2023	Réjean Gouin
9 h 20 à 9 h 25	4.1. Suivi de la rencontre du 8 décembre 2022	Claudine Ethier
<b>Dossiers pour décision</b>		
9 h 25 à 9 h 35	5. Demande d'appui – Révision de la composition obligatoire des Tables GIRT	RLTP
<b>Dossiers pour discussion</b>		
9 h 35 à 10 h 35	6. Format de la fiche d'harmonisation	MRNF et Claudine Ethier
10 h 35 à 10h 50	PAUSE	
10 h 50 à 11h	7. Nomination des délégués pour la période 2023-2025	Claudine Ethier
11 h à 11h 10	8. Plan de travail 2023-2024	Claudine Ethier
<b>Dossier pour information</b>		
11 h 10 à 11h 30	9. Liste des secteurs à harmoniser en 2023-2024	MRNF
11 h 30 à 12 h	10. Bilan de la consultation publique PAFIT 2023-2028	MRNF et Claudine Ethier
12 h à 13 h	DINER	
<b>Dossiers pour information (suite)</b>		
13 h à 13 h 45	11. Présentation du comité régional sur les PFNL	Emmanuel Beaugard, CDBL
	12. Chemin multiusage	
13 h 45 à 13 h 55	12.1 Information sur l'état du réseau	MRNF
13 h 55 à 14 h 20	12.2 Cohabitation hivernale	Claudine Ethier
14 h 20 à 14 h 25	13. Avis d'identification des camions	Groupe Crête
<b>Harmonisation des secteurs d'intervention</b>		
14 h 25 à 14 h 40	14. Adoption des mesures d'harmonisation de la planification 2023-2024	MRNF
	14.1 TINERABLE	
14 h 40 à 15 h 20	15. Adoption de l'harmonisation des travaux sylvicoles non commerciaux 2023-2024	MRNF
<b>Fermeture de la rencontre</b>		
15 h 20 à 15 h 50	16. Affaires diverses	
15 h 50 à 15 h 55	17. Évaluation de la rencontre	Claudine Ethier
15 h 55 à 16 h	18. Prochaine rencontre	Réjean Gouin

DISCUSSIONS	SUIVIS
<p><b>1. Mot de bienvenue</b></p> <p>La rencontre débute à 9 h 15. M Réjean Gouin, maire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et vice-président de la Table GIRT souhaite la bienvenue aux délégués.</p>	
<p><b>2. Objectifs</b></p> <p>M. Gouin procède à la lecture des objectifs de la rencontre.</p>	
<p><b>3. Adoption du projet d'ordre du jour</b></p> <p>L'ordre du jour et les documents nécessaires à la rencontre ont été déposés le 14 février 2023 dans la section <a href="#">Accès aux membres</a>.</p> <p><b>Le projet d'ordre du jour est adopté avec les points ajoutés et les affaires diverses demeurent ouvertes.</b></p>	
<p><b>4. Adoption du projet de compte rendu de la rencontre du 8 décembre 2022</b></p> <p>Le compte rendu de la rencontre et les documents de suivi ont été déposés le 12 décembre 2022, dans la section <a href="#">Accès aux membres</a>.</p> <p><b>Le projet de compte-rendu de la rencontre est adopté</b></p> <p><b>4.1 Suivi de la rencontre du 8 décembre 2022</b></p> <p><b>7. Harmonisation des travaux sylvicoles non commerciaux.</b></p> <p>Le compte rendu corrigé de la rencontre du 8 décembre 2022 a été déposé sur le site web dans l'accès aux membres le 12 décembre 2022</p> <p>Les fichiers de formes des travaux sylvicole non-commerciaux ont été déposés sur le site internet dans l'accès aux membres le 18 janvier 2023</p> <p>Un rappel et l'avis d'extension du délai pour les travaux sylvicoles non commerciaux ont été transmis aux membres de la Table GIRT le 16 janvier 2023</p> <p><b>8. Adoption des mesures d'harmonisation de la planification</b></p> <p>Les fiches d'harmonisation résumées mises à jour ont été déposées sur le site</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 27 avril 2022.</b></p> <p><u>5.3 Réseau routier stratégique à maintenir et à développer</u></p> <p>Valider que les chemins stratégiques ou fréquemment utilisés pour le transport de bois ne soient pas exclus des programmes de subvention pour la voirie forestière. (MFFP)</p> <p>Planifier une rencontre de travail portant sur le réseau routier stratégique ainsi que la mesure générique sur le transport de bois. (Coordination Table GIRT)</p> <p><u>9. Économie de la forêt – présentation villégiature</u></p> <p>Transmettre aux délégués les questions de synthèse sur la présentation.</p> <p><u>12.1. Information concernant l'état du réseau routier multiusage</u></p> <p>Inviter les délégués à visiter la carte de transport des bois des Laurentides pour valider l'intérêt d'importer l'outil dans Lanaudière. (Coordination Table GIRT).</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 8 décembre 2021</b></p>	<p>Déposer le compte-rendu corrigé sur le site web dans l'accès aux membres. (Coordination Table GIRT)</p>



<b>DISCUSSIONS</b>	<b>SUIVIS</b>
<p><u>6. Mesures d'harmonisation générale — transport de bois en période de chasse</u></p> <p>Inscrire le sujet à l'ordre du jour d'une rencontre ultérieure, après avoir tenu un comité de travail avec les délégués concernés.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 22 juin 2021</b></p> <p><u>5. Stratégie régionale de production de bois</u></p> <p>Présenter un devis type de travaux d'éducation de peuplement.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 27 mai 2021</b></p> <p><u>7. Dérogation COS — Constats d'application</u></p> <p>Présenter les résultats de suivi faunique lorsqu'ils seront disponibles.</p> <p><u>12.1. Possibilité forestière 2023-2028</u></p> <p>Présenter les résultats du projet de recherche sur l'évaluation de la qualité des bois sur pied.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 27 avril 2021</b></p> <p><u>5. Mise à jour de la carte de suivi des travaux</u></p> <p>Ajouter les limites des bassins versants, les informations concernant les baux de villégiature et les sentiers à la carte interactive en ligne.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 29 septembre 2020</b></p> <p><u>6. Synthèse des activités de la Table GIRT 062 pendant la période de confinement</u></p> <p>Transmettre aux délégués la liste des éléments à inscrire sur les cartes pour en faciliter l'analyse.</p> <p>Revoir le processus de résolution électronique afin d'améliorer le partage d'information sur lequel se base l'adoption des mesures d'harmonisation.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 30 janvier 2020</b></p> <p><u>8. Prévisibilité de la planification forestière et processus d'harmonisation</u></p> <p>Faire un bilan à la rencontre de décembre 2022.</p> <p><u>9. Projet PAFIO décennal</u></p> <p>Présenter les prévisions forestières à long terme et des ateliers de travail.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 9 juillet 2018</b></p> <p><u>11.4. Audit FSC</u></p> <p>Demander aux auditeurs FSC de venir présenter la démarche d'audit lors d'une prochaine rencontre de la Table GIRT.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 24 mai 2018</b></p> <p><u>8. Sous-comité — Paysage</u></p> <p>Modifier le libellé de la définition, de la mise en contexte et de certains objectifs.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 7 décembre 2016</b></p> <p><u>8. Discussion avec des entrepreneurs non commerciaux.</u></p>	

DISCUSSIONS	SUIVIS
<p>Poursuivre le contact avec les entrepreneurs non commerciaux afin de convenir s'il est pertinent de les inclure à la Table GIRT 062.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 20 août 2015</b></p> <p><u>5.1. Chemins multiusages et harmonisation du transport forestier</u></p> <p>Prévoir une présentation des résultats de l'inventaire du réseau routier en pourvoirie réalisé par la FPQ.</p>	
<p><b>5. Demande d'appui – Révision de la composition obligatoire des Tables GIRT</b></p> <p>Le Regroupement locataire des Terres Publiques du Québec (RLTP) présente une résolution demandant la modification de la l'article 55 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF). La demande vise à ajouter les représentants de détenteurs de baux de villégiature à la composition obligatoire des Tables locales de gestions intégrée des ressources et du territoire.</p> <p>Bien que les représentants des détenteurs de baux de villégiatures soient présents sur 17 Tables GIRT, le RLTP juge que la situation devrait être uniformisée à l'échelle du Québec. Cette présence permettra d'améliorer la prise en compte des enjeux liés à la villégiature et des préoccupations de 42 184 villégiateurs relatifs à la planification des travaux d'aménagement forestier.</p> <p><b>La Table GIRT 062 émet un appui favorable à la demande du Regroupement des Locataires des Terres publiques du Québec de modifier l'article de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier afin d'y inclure les représentants des détenteurs de baux de villégiature.</b></p>	<p>Transmettre la position de la Table GIRT à MRNF (coordination Table GIRT)</p>
<p><b>6. Format de la fiche d'harmonisation</b></p> <p>La coordination de la Table GIRT et le MRNF ont convenu que ce dernier sera désormais responsable de la rédaction des fiches synthèses d'harmonisation. Les propositions de modifications sont présentées afin d'obtenir les commentaires des délégués.</p> <p><u>Nouveautés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des usagers contactés;</li> <li>• Section « Remarques »;</li> <li>• Note de bas de page détaillant les mesures d'harmonisation d'usage et opérationnelles;</li> <li>• Les mesures d'harmonisation sont indiquées par une flèche et des commentaires s'ajoutent désormais à la fiche pour en faciliter la compréhension;</li> <li>• Maintien de l'identification de tous les itinéraires possible et ajout de l'option la plus probable.</li> </ul> <p><u>Demandes de bonification :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver le libellé « Réponses du BGA et mesures d'harmonisations convenues » pour la section des mesures d'harmonisation opérationnelles;</li> <li>• Indiquer plus de détail sur la carte concernant les types de travaux sylvicoles;</li> <li>• Déplacer l'itinéraire des bois en haut de la fiche pour faciliter la compréhension des mesures d'harmonisation qui peuvent y être associées.</li> </ul> <p>Les délégués sont invités à transmettre de nouveaux commentaires sur le format et le contenu des fiches d'harmonisation si des ajustements leur semblent pertinents.</p>	

DISCUSSIONS	SUIVIS
<p><b>7. Nomination des délégués pour la période 2023-2025</b></p> <p>L'ensemble des délégués et substituts de la Table GIRT ont été renouvelés, à l'exception des représentants de la communauté de Manawan. Pour cette catégorie, les derniers représentants nommés continueront de recevoir les informations et documents de la Table GIRT.</p> <p>Une rencontre d'intégration des nouveaux délégués e tiendra le 14 mars entre 9 h et 12</p>	<p>Transmettre l'invitation de la rencontre d'intégration à l'ensemble des délégués. (Coordination Table GIRT)</p> <p>Aviser la coordination de la Table GIRT de la participation de personne non-membre à la rencontre d'intégration (Délégués)</p>
<p><b>8. Plan de travail 2023-2024</b></p> <p>À la suite de la présentation du plan de travail 2023-2024 de la Table GIRT 062, il est proposé d'y intégrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La relance du comité acéricole ;</li> <li>• Une formation sur les COS.</li> </ul> <p>Cet outil de travail évolutif permettra de suivre plus facilement, et ce, tout au long de l'année, les travaux et les réalisations de la Table.</p>	<p>Transmettre aux délégués un sondage de priorisation des enjeux afin de bonifier le plan de travail. (Coordination Table GIRT)</p>
<p><b>9. Listes des secteurs à harmoniser en 2023-2024</b></p> <p>Le MRNF dépose les secteurs qui seront à harmoniser en priorité au cours de l'année 2023-2024. Une seconde section contenant l'ensemble des secteurs consultés s'ajoute au document. Ces secteurs pourraient être harmonisés en cours d'année au besoin.</p>	
<p><b>10. Bilan de la consultation publique PAFIT 2023-2028</b></p> <p>Le bilan de la participation à la consultation publique du PAFIT est présenté.</p> <p>Le rapport de consultation publique PAFIT 2023-2028, qui sera adopté par le Conseil des maires de la MRC sera disponible sur le site Internet de la Table GIRT 062, dans la section <i>Information</i> sous l'onglet <i>Consultations publiques</i> et sur le site Internet de la MRC de Matawinie.</p>	<p>Inscrire la présentation du rapport de consultation PAFIT à l'ordre du jour de la prochaine rencontre (Coordination Table GIRT)</p>
<p><b>11. Présentation du comité régional sur les PFNL</b></p> <p>Mme Karine Charpentier Charpentier, directrice générale du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière et M. Emmanuel Beauregard, Coordonnateur de projets – Soutien filière produits forestiers non ligneux au même organisme présentent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secteur des produits forestiers non ligneux (PFNL);</li> <li>• Le comité PFNL Lanaudière (mission, mandat, et réalisations);</li> <li>• Le projet de soutien au développement et commercialisation des PFNL dans Lanaudière;</li> <li>• La recherche d'opportunités d'accès au territoire;</li> <li>• La possibilité d'une représentation du secteur des PFNL à la Table GIRT.</li> </ul>	
<p><b>12. Chemin multiusage</b></p> <p><b>12.1 Information sur l'état du réseau</b></p> <p>Dans une communication adressée au RLTP en réponse à leur demande de mettre en œuvre les efforts et les ressources nécessaires pour rendre disponible quotidiennement l'information événementielle sur l'état du réseau routier multiusage, le MRNF spécifie que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il encadre les activités d'aménagement au moyen du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF), prévoit notamment les normes devant être respectées lors des activités de</li> </ul>	



DISCUSSIONS	SUIVIS
<p>construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et de fermeture des chemins multiusages, incluant les ponts et ponceaux qu'on y retrouve. Ces normes tiennent compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques liés à la forêt et contribuent à la sécurité, la durabilité et la carrossabilité des chemins;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le principe de l'utilisateur-payeur est appliqué par le MRNF pour l'entretien des chemins forestiers, tout comme pour l'ensemble des travaux qui y sont réalisés. La responsabilité d'affichage revient également aux utilisateurs et est encadrée par le RADF ainsi que le Guide de signalisation routière dans les forêts du domaine de l'État;</li> <li>• L'état du réseau routier est principalement suivi lors des visites de chantier et des contrôles concernant le respect du RADF ainsi que lorsque les clientèles signalent des altérations au réseau routier forestier. Le MRNF maintient aussi un inventaire des ponts situés dans les forêts du domaine de l'État, lesquels sont inspectés selon une séquence prédéterminée permettant d'en suivre l'état et d'en établir la capacité portante qui, conformément au RADF, doit être affichée;</li> <li>• La localisation des chemins multiusages est disponible en consultant AQRéseau+, une plateforme qui propose une cartographie intégrée de l'ensemble des réseaux de transport terrestre du Québec, y compris des chemins multiusages.</li> </ul> <p><b>12.2 Cohabitation hivernale</b></p> <p>Les chemins multiusages sont régis en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.</p> <p>Toute personne désirant construire ou améliorer un chemin multiusage doit obtenir au préalable une autorisation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) Le maintien et l'entretien des chemins forestiers sont l'affaire de tous.</p> <p>Il est interdit de fermer ou de bloquer l'accès d'un chemin multiusage, même temporairement, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du MRNF.</p> <p>Toute personne peut circuler sur un chemin multiusage en se conformant aux règlements pour la sécurité des utilisateurs et la protection des chemins. Leur accès est gratuit, à l'exception de ceux permettant d'entrer sur le territoire d'une ZEC ou d'une Réserve faunique. Les zones tarifées pour les motoneiges sont affichées sur les chemins.</p> <p>Le Code de sécurité routière s'applique sur les chemins multiusages, de même que la Loi sur les véhicules hors route (LVHR).</p>	
<p><b>13. Avis d'identification des camions</b></p> <p>Le Groupe Crête a dernièrement mis en place des mesures d'identification pour l'ensemble des camions qui sont affectés au transport forestier pour son usine. Cette mesure a pour objectif de conscientiser les camionneurs sur la courtoisie sur le réseau routier envers l'ensemble des usagers.</p>	<p>Transmettre cet avis aux personnes concernées par le transport forestier. (Délégués)</p>
<p><b>14. Adoption des mesures d'harmonisation de travaux sylvicole commerciaux</b></p> <p><b>14.1 TINNERABLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les deux mesures d'harmonisation concernant le paysage sont présentées;</li> <li>• La mesure d'harmonisation concernant l'accès au territoire est présentée.</li> <li>• La mesure d'harmonisation concernant le transport des bois est présentée.</li> <li>• Les trois mesures d'harmonisation concernant l'accès au territoire sont présentées;</li> </ul>	





DISCUSSIONS	SUIVIS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les deux mesures d'harmonisation concernant la communication sont présentées;</li><li>• La mesure d'harmonisation concernant le réseau routier est présentée.</li></ul> <p>Le secteur sera soumis au processus d'adoption électronique une fois la totalité des mesures d'harmonisation convenues.</p>	
<p><b>15. Adoption de l'harmonisation des travaux sylvicoles non commerciaux 2023-2024</b></p> <p>Les mesures d'harmonisation des travaux sylvicoles non commerciaux 2021-2022 pour les secteurs suivants sont présentés :</p> <p>ANTOINE, BENT, CASTOR, CHARLAND, CHARLAND-HAUTEUR-NICOLE, DERNAJOU, DEVENYNS_OUEST, DUBEAU, ENGLAND, GALAUD, GRAINS, ÎLES, JUDY, MATAWIN, MCDUGAL, MURRAY, PAGÉ, PELLETIER, PÉTAIN, PIERRON, RUISSEAU-PIERRON, TANNEGUY, TREMBALY sont présentées.</p> <p>Il est redemandé par les délégués que l'entrepreneur responsable des travaux avise le gestionnaire du ou des territoires fauniques structurés avant de débiter les travaux sylvicoles non commerciaux sur leur territoire.</p> <p><b>Les mesures d'harmonisation des secteurs où s'effectueront, en 2023-2024, des travaux sylvicoles non commerciaux de reboisement (regarni) ont été adoptées.</b></p> <p>L'harmonisation du secteur CASTOR pourrait être bonifiée par résolution électronique, si nécessaire.</p>	<p>Déposer sur le site Internet la fiche d'harmonisation résumée à jour. (Coordination Table GIRT)</p>
<p><b>16. Affaires diverses</b></p> <p><b>16.1. Infolettre de la Table GIRT</b></p> <p>Il est désormais possible de s'inscrire à l'infolettre de la Table GIRT 062. Celle-ci indiquera les nouveautés et mises à jour relatives à l'harmonisation et la réalisation de la planification d'aménagement forestier intégré.</p> <p><b>16.2. Comité acéricole</b></p> <p>Une rencontre du comité acéricole sera convoquée ce printemps afin de discuter de la prise en compte des besoins d'agrandissement en dehors du potentiel acéricole priorisé pour les permis acéricoles existants.</p>	<p>Convoquer une rencontre du comité acéricole. (Coordination Table GIRT)</p>
<p><b>17. Évaluation de la rencontre</b></p> <p>Les membres sont satisfaits de la rencontre. Le climat était favorable aux discussions.</p>	
<p><b>18. Prochaine rencontre</b></p> <p>La rencontre se termine à 16 h. La prochaine rencontre se tiendra le 11 avril 2023 de 9 h à 16 h.</p>	